



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 17 juin 2024
Présidence: Mme Daniela Nagy
Objet : PRÉAVIS 10/2024 - RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET LA TAXE SUR LES
RÉSIDENCES SECONDAIRES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 10/2024 de la Municipalité du 6 mai 2024;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 43 voix pour et 2 abstentions



1. **d'abroger** le règlement du 26 septembre 2011 instituant une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires ;
2. **d'approuver**, tel que proposé, le nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires ;
3. **de charger** la Municipalité de fixer son entrée en vigueur, en principe au 1^{er} janvier 2025, sous réserve de son approbation par le Chef du département cantonal des institutions, du territoire et du sport.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2024.

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz